

TARIFS ET INSCRIPTIONS

Possibilité de régler en 3 fois.

Pratiques	Nombre d'inscriptions / famille	Usagers domiciliés dans la CA*	Usagers non domiciliés dans la CA*
Instruments à vent et percussions	1 inscription	90€	100€
	2 inscriptions	142€	152€
	3 inscriptions	194€	204€
	4 inscriptions	258€	268€
	5 inscriptions	320€	330€
Piano	1 inscription	218€	228€
	2 inscriptions	365€	375€
	3 inscriptions	512€	522€
	4 inscriptions	680€	690€
	5 inscriptions	848€	858€
Jardin musical	/ personne	50€	50€
Chorale	/ personne	50€	50€
Ateliers	/ personne	50€	50€
Location d'instrument	/ instrument	100€	120€
Location d'instrument d'apprentissage (en plastique)	/ instrument	50€	50€

*CA = Communauté d'agglomération

INSCRIPTIONS :

Vendredi 8 septembre 2023

de 17h à 19h au centre de Montier-en-Der

Samedi 9 septembre 2023

de 10h à 12h au centre de Sommevoire
de 14h à 16h au centre de Montier-en-Der

Joindre au dossier d'inscription une attestation d'assurance extra-scolaire ou responsabilité civile.

Reprise des cours : lundi 11 septembre 2023



CENTRE DE MONTIER-EN-DER

Place de l'Hôtel de Ville
52220 Montier-en-Der



CENTRE DE SOMMEVOIRE

Place de l'Hôtel de Ville
52220 Sommevoire

Renseignements :

E-mail : empd@agglo-saintdizier.fr / Tél. : 06 23 84 01 82

[ecole_de_musique_pays_du_der](https://www.instagram.com/ecole_de_musique_pays_du_der)

EMPDD

ÉCOLE DE MUSIQUE DU PAYS DU DER

▷ MONTIER-EN-DER
▷ SOMMEVOIRE

ANNÉE SCOLAIRE
**2023
2024**



ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LES DEUX CENTRES

■ ÉTUDE D'UN INSTRUMENT DE MUSIQUE

à partir de 7 ans

Les adultes peuvent s'inscrire à partir du moment où ils participent aux cours d'orchestre et de formation musicale.

■ MANIFESTATIONS

Plusieurs fois par an des manifestations publiques sont organisées à l'occasion des concerts de l'Harmonie de Montier-en-Der et de l'Harmonie de Sommevoire, des auditions ou autres représentations.

■ ORGANISATION DES COURS

> 20 à 30 minutes de cours hebdomadaire individuel pour l'instrument.

> La première année d'étude instrumentale est dispensée de cours de formation musicale (solfège).

> Quel que soit l'instrument choisi, il est indispensable de s'inscrire dans un cours de formation musicale (à partir de la deuxième année) et dans un cours d'orchestre, sans supplément de cotisation.

> Pratique de musique d'ensemble au sein de la classe d'instrument.

LES INSTRUMENTS

CLARINETTE, FLûTE TRAVERSIÈRE,
PERCUSSIONS, SAXOPHONE,
TROMBONE, TROMPETTE, TUBA,
HAUTBOIS (MONTIER-EN-DER UNIQUEMENT),
PIANO (MONTIER-EN-DER UNIQUEMENT)

AU CENTRE DE MONTIER-EN-DER DES ACTIVITÉS SUPPLÉMENTAIRES SONT PROPOSÉES.

LES CLASSES D'ORCHESTRE

Durée : 45 min à 1h30

3 classes d'orchestre réunissent une fois par semaine les élèves, selon leur maturité et leur niveau musical, pour un jeu d'ensemble.



ORCHESTRE A

Orchestre constitué des élèves ayant débuté la musique cette année.

ORCHESTRE B

Orchestre constitué des élèves de 2^e et 3^e année.

ORCHESTRE C

Orchestre des 4^e année et plus.

ET AUSSI

■ ORCHESTRE D'ÉLÈVES À SOMMEVOIRE



■ JARDIN MUSICAL

à partir de 5 ans

■ ÉVEIL MUSICAL

à partir de 6 ans

Durée : 45 min

Sensibilisation à la musique en passant par le rythme, les percussions et le chant.

■ CHORALE ADULTE

à partir de 17 ans

Durée : 1h à 1h30

Interprétation de chants de tous styles.

■ ATELIER MUSIQUE ACTUELLE

Encadrement musical d'un groupe de musique actuelle.
Pas de niveau musical requis.